



Ville d'Esch-sur-Alzette

Secrétariat

PB

Date de l'annonce publique de la séance:
08.05.2013

Date de la convocation des conseillers :
08.05.2013

point de l'ordre du jour no:
16B

**Délibération du Conseil Communal
de la Ville d'Esch-sur-Alzette**

Séance publique du 17 mai 2013

Présents : Mutsch, bourgmestre, Huss, Spautz, Tonnar, échevins, Knaff, Hildgen, Codello, Zwally, Wohlfarth, Weidig, Baum, Bofferding, Kox, Johanns, conseillers, Espen, secrétaire communal ff.
Absents : Maroldt, Hinterscheid, Hansen, Goetz, Bernard, conseillers

Le Conseil Communal;

Objet: Acte de cession entre la Ville et l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg

Vu l'acte de cession gratuite signé en date du 17 mai 2013 entre la Ville et l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg, aux termes duquel la Ville cède gratuitement à l'Etat deux parcelles, place voirie, inscrites au cadastre dans la commune d'Esch-sur-Alzette dans la section A d'Esch/Nord, n°1187/17936, au lieu-dit «boulevard Kennedy», d'une contenance de 41 ca et le n° 1187/17979 d'une contenance de 66 ca ;

Considérant qu'il s'agit d'emprises au domaine public acquis à titre gratuit par la Ville qui sont alors cédées à l'Etat vu la nature du boulevard Kennedy comme route nationale et domaine public de l'Etat;

Considérant que la transaction est donc d'utilité publique ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988;

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins et après en avoir délibéré conformément à la loi,

a p p r o u v e à l'unanimité

l'acte de cession précité.

En séance

Date qu'en tête

Suivent les signatures

Esch-sur-Alzette, le 03.06.2013

Pour expédition conforme,

Le secrétaire communal,

Le bourgmestre,